8° ANNEE n° 37

DLP 13-8-60 003658

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72 - C. C. P. 523857

EDITION GENERALE N° 4 11 Août 1960

AVERTISSEMENT -

TORDEUSE Zônes 1, 2, 3, 4

L'attaque des fruits à pépins s'intensifiera en raison du petit nombre de fruits à noyau restant à récolter. Commencer les traitements sur pommes et poires devant être récoltées vers le 10 Septembre.

INFORMATIONS

CARPOCAPSE Toutes zônes

Si, dans certains vergers, l'insecte semble peuactif, des vols sont cependant encore signalés par divers arboriculteurs. Réaliser un traitement dès réception du présent avis, en respectant les délais législatifs.

TAVELURE Toutes zônes

Les récentes pluies et l'abaissement de la température, entraînent une reprise d'activité de la maladie. Les dégâts pourront passer inaperçus sur les arbres, mais après la récolte la "tavelure du fruitier" peut se révéler catastrophique. Traiter en réalisant une bouillie mixte à l'occasion du traitement contre le carpocapse et la tordeuse.

MOUCHE des FRUITS Zônes 1, 2, 3, 4

Exécuter un nouveau traitement selon les indications de notre bulletin n° 34.

Le Contrôleur : L. TROUILLON

L'Inspecteur : P. BERVILLÉ

P 341